



SNUipp

FSU

54

INFO

Numéro 160
Octobre-novembre-
décembre 2020
Supplément n°1

Déposé le 15 janvier 2021

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

[#unplandurgencepourlecole](#)

[#engrevele26janvier](#)



Une autre école est possible...

En grève le 26 janvier !

Départ de la manifestation de NANCY - Porte Désilles 14h

édito

Parce que l'école fait face à une **crise grave et inédite**. Parce que les personnels sont en première ligne et se sentent **abandonnés**. Parce que la réussite des élèves est **menacée**. Parce **qu'une autre école est possible !**

Des réponses à la hauteur des enjeux sont nécessaires, nous demandons **un plan d'urgence pour l'Ecole !**

Le corps enseignant a un rôle primordial et un véritable pouvoir d'action : pesons **tou.te.s ensembles** pour obtenir les moyens nécessaires pour l'Ecole et nos métiers.

Nos grèves d'aujourd'hui sont protectrices de notre société de demain.

 **SNUipp**
FSU **54**
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°2739—6576

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs-trices, Professeurs des écoles et PEGC - Section de Meurthe-et-Moselle
Tél : 03 83 95 12 02 Courriel : snu54@snuipp.fr FB : [snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/snuipp.meurtheetmoselle) Site : 54.snuipp.fr 51 rue de Metz, 54 000 Nancy

En grève le 26 janvier ? Pourquoi ??

L'Ecole et nos métiers sont attaqués depuis de nombreuses années.

Mais avec le ministère Blanquer et le gouvernement, c'est une avalanche de coups !
Nos conditions de travail, notre Ecole publique pourraient ne jamais s'en relever. Besoin d'exemples ?

- 800 postes supprimés depuis le début du quinquennat et un budget en baisse en % du PIB
- **Afflux inédit de contractuel.les** (plus de 30 dans le 54 pour cette année !!!)
- Refus de recourir à la liste complémentaire au concours
- Disparition des « plus de maîtres que de classes »
- **Postes de remplaçant.es, spécialisés et RASED insuffisants**
- Baisse des places en établissement (ITEP, IME...)
- **Toujours pas de temps, moyens et reconnaissance pour la direction**
- **PIAL dégradant les conditions de travail des AESH et l'accompagnement des élèves**

Urgence moyens !

- Guides pédagogiques entravant notre liberté pédagogique
- **Evaluations nationales non adaptées, chronophages et inutiles aux PE**
- Pilotage par les résultats aux évaluations
- **Pressions et injonctions pédagogiques**
- Canopé amputé
- **Obligations d'instruction à 3 ans notamment pour financer les maternelles privées**
- **Quasi disparition de la scolarisation des enfants de 2 ans**
- CNEC remplacé par un organisme d'évaluation « choisi » par le ministre
- Report de la nouvelle carte d'Education prioritaire
- **Formation continue quasi inexistante et aux thèmes imposés**

Urgence métier !

- **Nouveau gel du point d'indice et perte de pouvoir d'achat énorme depuis 2010**
- Report d'un an des mesures salariales prévues dans le calendrier PPCR
- Report de la 3^{ème} part de la prime REP+
- **Retour du jour de carence**

Urgence salaire !

- **Gestion catastrophique de la crise sanitaire** : fermeture non préparée en mars, reprise sans les moyens nécessaires, protocole fantôme en septembre, impréparation constante, annonces de dernière minute et contradictoires, 2 jours d'école facultative, manque de protection des personnels...
- **Fin de la défense des personnels par leurs élu.es en CAPD pour leur carrière**
- **Projet de réforme des retraites très pénalisant**

Urgence respect !

Et ce n'est pas terminé ! Voici ce qui est annoncé en plus pour la suite :

- Réforme de la **formation initiale** : concours en M2, utilisation des étudiant.es comme moyens d'enseignement...
- Dissolution des **CHSCT** dans une autre instance
- Programmes de la **maternelle** attaqués et primarisés avec multiplication des évaluations
- **Méthode de lecture** ministérielle en cours de test
- **Baisse du nombre de places au concours**
- Nombre de **postes** créés en 2021 insuffisants (moins 4 postes pour le 54 et grosse perte dans le secondaire !)
- **Education prioritaire** : fin du label national, système de contrat avec obligation de résultats, choix à la main du recteur, entrée du rural à moyens constants
- **Modification de notre métier** et de la fonction de direction avec des contreparties, de l'individualisation, du « mérite »...

⇒ *En veut-on encore plus, ou est-il temps de dire STOP, ensemble ?*

Oui, le nombre de gréviste est toujours un signal fort envoyé au gouvernement.

Oui, la manifestation est toujours le meilleur moyen de faire entendre la réalité du terrain dans les médias.

5 gestes de survie pour l'Ecole :

1. **Déposer une déclaration d'intention de grève** (cela n'engage à rien et fait monter le taux de grévistes dans les chiffres)
2. **En parler en équipe, aux parents** (affiche et tract joints)
3. **Se mettre en grève**
4. **Venir manifester** (avec respect des gestes barrière)
5. **Se syndiquer pour permettre la poursuite de la lutte !**



Revalorisation : vous avez dit choyés ?

Reconnaissant enfin la faible rémunération des professeurs des écoles, inférieure de 18,5% à celle de leurs homologues des pays de l'OCDE après 15 ans d'ancienneté, le ministre nous promettait en janvier 2020 « une revalorisation historique ».

Or que nous propose Jean Michel Blanquer ? Une enveloppe de 400 millions d'euros en 2021 : insuffisant et très loin d'être historique ! Cette maigre enveloppe ne peut suffire à augmenter de façon conséquente l'ensemble des personnels d'autant que le ministère en utilise la moitié pour pérenniser la prime de direction de 450€ et instaurer une prime d'équipement informatique de 150€ sensée couvrir les frais occasionnés par l'exercice du métier.

Le reste de l'enveloppe permet une hausse du taux de promotion à la hors classe de 17 à 18% et une prime d'attractivité de 100 euros net mensuel pour l'échelon 2 jusqu'à 35 euros net mensuel pour l'échelon 7, ne compensant même pas les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010. A partir de l'échelon 8, plus aucune revalorisation n'est prévue : voilà qui est historique !



Une autre école avec des enseignant-es et des AESH mieux rémunéré-es

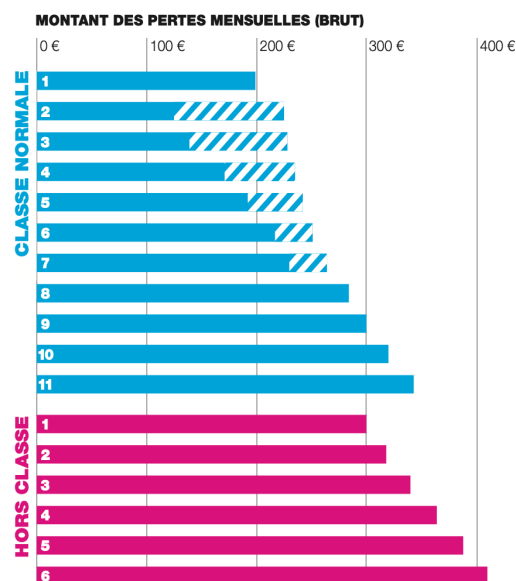
Pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat et pour obtenir des salaires conformes aux standards européens, le SNUipp-FSU revendique une revalorisation conséquente du point d'indice, son indexation sur l'inflation et une refonte importante des grilles. Pour les AESH, le SNUipp-FSU revendique une amélioration du cadre de rémunération (augmentation des indices, création de niveaux intermédiaires) couplée à une hausse des quotités de travail.

Cela nécessite un plan pluriannuel dont le montant pourrait s'élever à 10 milliards d'euros, somme qui correspond aux annonces du ministre de l'Éducation en janvier 2020.

- Revaloriser les grilles indiciaires de 150 points, soit 700 € par mois en début de carrière et de façon dégressive

COMPARATIF DES MESURES BLANQUER DE REVALORISATION AVEC LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE 2010 ET 2020

■ Perte de pouvoir d'achat
▨ Augmentation Blanquer



jusqu'à 100 points, soit 470 € par mois en fin de carrière

- Améliorer la progression dans la carrière : accélération aux 6ème et 8ème échelons pour tous, passage automatique aux différents grades basé sur l'ancienneté
- Doubler l'ISAE et l'étendre à tous les PE
- Doter chaque PE d'une indemnité d'équipement de 500 € par an pour prendre en compte le coût des dépenses liées à l'activité professionnelle (équipement, connexion internet, consommables, matériels pédagogiques...)

225 euros brut mensuel

C'est la perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans d'un professeur au 2ème échelon. La prime d'attractivité permettra d'en compenser seulement la moitié.

Kit grève :

- ⇒ Affiche et tract (ci-joint), lettre aux parents...
- ⇒ enquête grève (<https://mobilisation.snuipp.fr/54/greve-26-janvier>)
- ⇒ déclaration d'intention de grève jusqu'au samedi 23 janvier minuit (modèle proposé)
- ⇒ droit de grève des EFS expliqué
- ⇒ caisse de grève

À retrouver sur notre site ou ici :



Ça bouge dans tous les secteurs !

Le 21 la Santé mobilisée ! Le 28 l'Énergie mobilisée !

Le 16 et le 30, manifestations contre le projet de loi Sécurité globale !

Le 4 février, journée interprofessionnelle pour une politique sociale et d'emploi à la hauteur des enjeux !



RECOURS APPRÉCIATIONS FINALES RDV CARRIÈRE

Les avis sont arrivés le 14, des recours sont possible en cas de désaccord. RDV sur notre site !

PRIORITÉS MÉDICALES OU SOCIALES POUR LE MOUVEMENT 2021

Demande au titre du handicap

Toute personne Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (RQTH à jour) ou dont le.la conjoint.e a une RQTH peut demander une priorité médicale lors du mouvement des personnels.

La fiche de renseignement (téléchargeable sur PARTAGE) et la preuve de la RQTH (copie décision RQTH ou copie de la carte d'invalidité) sont à retourner par mail à mouvmedicalsocial54@ac-nancy-metz.fr pour le **jeudi 04 mars 2021**.

Demande pour un.e enfant porteur.se d'un handicap ou maladie grave : attention, demande à faire au plus tard le **25 janvier**.

La décision d'accorder une priorité est soumise à avis du médecin de prévention et de l'IA DASEN.

Vous pouvez également déposer une demande pour situation médicale grave (hors RQTH) ou pour situation sociale grave avant le 25 janvier.

Plus d'infos dans la circulaire parue le 4 janvier sur Partage et sur 54.snuipp.fr.

PERMUTATIONS

LES ÉCHÉANCES IMPORTANTES

DEMANDE TARDIVE

C'est encore possible pour certains motifs jusqu'au **mardi 19 janvier 2021 au plus tard**.

MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE

Vous pouvez demander à modifier votre demande initiale si vous êtes dans une des situations suivantes, connues après le mardi 8 décembre 2020 : enfant né ou à naître, mutation imprévisible du-de la conjoint.e. a faire au plus tard le **19 janvier 2021**.

Pour la demande tardive et la modification, il faut télécharger le formulaire à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr> rubrique "Mutation des personnels enseignants du premier degré – Situation professionnelles particulières" Le formulaire complété et signé sera transmis à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle (Service du 1er degré - Personnels- Bureau de la gestion collective)

ANNULER SA DEMANDE

Cela est possible jusqu'au 11 février, mais doit être motivé et reste soumis à l'accord de l'IA-DASEN.

Pour tou.te.s les participant.es, RDV dès le 20 janvier pour la vérification des barèmes avec le SNUipp-FSU 54 !

Pensez à remplir votre fiche de contrôle et de suivi ici : <https://e-permutations.snuipp.fr/54/contrôle>

CARTE SCOLAIRE : DES POSTES EN MOINS DANS LE DÉPARTEMENT ?

Après l'annonce en décembre d'une dotation de zéro poste pour notre académie dans le 1er degré, le projet dévoilé en instance serait une perte de 4 postes pour la Meurthe-et-Moselle !

Pourtant, qui n'a pas subi le manque de remplaçant.e, de RASED et de postes spécialisés cette année? Combien d'entre nous ont des effectifs permettant la réussite des élèves ? Inclusion sans moyen, élèves allophones sans UPE2A, élèves à comportements perturbateurs, élèves avec des difficultés d'apprentissages et de comportement...Cela

nécessite des moyens et le Ministre ne nous les donne pas! Certes le département perd des élèves, mais sur le terrain, les difficultés elles, augmentent. Avec cette perte de 4 postes, les fermetures de classes seront certainement très nombreuses, et il devient impossible d'espérer des améliorations de nos conditions de travail. La FSU portera tout cela dans les instances à venir.

D'ici là, pensez à remplir les enquêtes carte scolaire pour donner le maximum d'infos à vos représentant.es et mobilisez-vous pour obtenir de vrais moyens !

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE : REMPLACEMENT ET REPLAÇANT.ES

Jeudi 11 février en visio de 17h30 à 19h30.

Absence de remplacement, application REMP54, frais, missions...Venez témoigner, débattre et vous informer, que vous soyez remplaçant.es ou non!

Inscription obligatoire sur le site 54.snuipp.fr

Plus de RIS et stages sur le même site !



SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.



ADHERER.SNUIPP.FR

POUR DÉFENDRE
UNE AUTRE IDÉE DE
L'ÉCOLE

#JeMeSyndique



Se syndiquer, une nécessité pour protéger l'Ecole et notre métier et pour obtenir de vraies améliorations !

Jouons collectif !

Toutes les infos et les docs sur 54.snuipp.fr ou flash code.